



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Mosaico Hoteles SA, Genève
2. Forme juridique avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Société anonyme
3. Registre du commerce avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
Genève
4. Raison sociale (nom) et siège après soumission de la société au droit étranger:
Mosaico Hoteles S.A., Madrid
5. Forme juridique après soumission de la société au droit étranger:
Société anonyme
6. Service d'enregistrement compétent après soumission de la société au droit étranger:
Registro Mercantil de Madrid
7. Décision d'assujettissement au droit étranger du: 07.05.2018
8. Echéance du délai de déclaration des créances: **16.07.2018**
9. Adresse pour la déclaration des créances:
Loyens & Loeff Switzerland LLC
Mr Marco Toni, Alfred-Escher-Strasse 50, 8002 Zürich
10. **Indication:** Les créanciers de la société soumise au droit étranger peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.
11. **Remarques:** Les créanciers sont informés que suite au transfert de siège, la société sera soumise au droit espagnol.

Loyens & Loeff Switzerland LLC
8002 Zürich

04221933



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 09.05.2018, No 89, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Sitzverlegung der Gesellschaft von der Schweiz ins Ausland (Art. 163 Abs. 2 IPRG) - Avis aux créanciers suite au transfert du siège de la société de la Suisse à l'étranger (Art. 163 al. 2 LDIP) - Diffida ai creditori in seguito ad un trasferimento della sede della società dalla Svizzera all'estero (Art. 163 cpv. 2 LDIP)